



NOM Prénom :

Adresse :

.....

9 - REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

(cochez la case CGA si vous êtes adhérent)

9.1 - REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

	VOUS	CGA	CONJOINT	CGA	PERS. À CHARGE	CGA
9.1.1 Régime micro-entreprise						
revenus nets exonérés.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
revenus imposables						
- ventes de marchandises.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
- prestations de services.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
9.1.2 Régime du réel						
Revenus exonérés.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Revenus imposables.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Déficits.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Plus-values à long terme à 15%.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	

9.2 - REVENUS AGRICOLES

	VOUS	CGA	CONJOINT	CGA	PERS. À CHARGE	CGA
Revenus exonérés.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Revenus imposables.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Déficits.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Plus-values à long terme à 15%.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	

9.3 - REVENUS NON COMMERCIAUX PRO.

	VOUS	CGA	CONJOINT	CGA	PERS. À CHARGE	CGA
9.3.1 Régime micro-BNC						
revenus nets exonérés.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
revenus imposables.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
9.3.2 Régime de la déclaration contrôlée						
Revenus exonérés.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Revenus imposables.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Déficits.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Plus-values à long terme à 15%.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	

9.4 - REVENUS NON COMMERCIAUX ACCESSOIRES

(art.61-4 CLI)

Montant brut de recettes inférieur ou égal au plafond de la première tranche d'impôt sur le revenu

VOUS	CONJOINT	PERS. À CHARGE
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

9.5 - CHARGES OUVRANT DROIT À DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT

Frais de comptabilité et adhésion à un centre de gestion agréé (option pour le réel et recettes inférieures aux limites du micro 80 000€/38 000€)

VOUS	CONJOINT	PERS. À CHARGE
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Signature du ou des déclarants :

A..... le 2015

Déclaration complémentaire à joindre à votre déclaration de revenus.

9.6 - PLUS-VALUES IMMOBILIÈRES IMPOSÉES AU TAUX DE 15%

Immeuble droit réel immobilier parts de société immobilière

(cochez la case correspondante)

Adresse de l'immeuble ou nom de la société :

Immeuble 1 :

Date d'acquisition (1) :/...../.....

Date de vente (1) :/...../.....

Immeuble 2 :

Date d'acquisition (1) :/...../.....

Date de vente (1) :/...../.....

S'agit-il de la vente d'une première résidence principale affectée depuis plus de 2 ans à cet usage à la date de la cession (2) ?

(cochez la case correspondante)

Immeuble 1 : OUI NON Immeuble 2 : OUI NON

A - Prix de cession :

a - Prix principal.....Aa

b - Accessoires (3).....Ab

Total :.....I

Immeuble 1 **Immeuble 2**

.....

.....

.....

B - Prix de revient :

a - Acquisition à titre onéreux

Prix d'achat.....Ba1

ou

Acquisition à titre gratuit

Valeur exprimée dans attestation notariée,

Une déclaration de donation ou succession.....Ba2

b - Frais d'acquisition (joindre justificatifs) ou forfait 10%.....Bb

c - Travaux de construction ou d'amélioration.....Bc

(joindre les factures)

Total :.....II

.....

.....

.....

.....

.....

Plus ou moins value brute : I-II =.....III

.....

En cas de plus value :

Nombre d'années entre l'achat et la vente : A =

.....

Montant de l'abattement : A X 5% x III =.....IV

.....

• **Plus value nette (III-IV)**

V

• **Moins value nette (III-IV)**

VI

• **En cas de pluralité de cession, calcul de la plus value nette**

VII

Pour vous aider à déclarer

Vous déclarez des revenus encaissés hors de l'Archipel, veuillez remplir le tableau ci-après :

Modes de calcul	Nom du pays où les revenus ont été réalisés	Nature du revenu : - revenus fonciers - salaires - BIC/BNC/BA - Autre	(A) Montant brut des revenus en €	(B) Abattement forfaitaire de charges (60%)	(C) Montant des charges afférentes au revenu (€)	(D) Montant de l'impôt payé à l'étranger	TOTAL à déclarer (A-B-C-D)
Au réel (tous revenus hors régime micro)							
Au forfait (régimes micro-bic, micro-bnc, micro-foncier)							

Rubriques C, D, veuillez fournir les justificatifs

Vous effectuez une déclaration papier : remplissez le formulaire Déclaration des revenus et retournez le avant le 31 MARS 2015 (15 MAI 2015 pour les non-résidents) à l'adresse suivante :

Direction des services fiscaux
BP 4236
27 boulevard Constant Colmay
97500 Saint-pierre et Miquelon

Vous télédeclarez votre déclaration sur le site internet de la Direction des services fiscaux de Saint-Pierre et Miquelon à l'adresse suivante : **www.services-fiscaux975.fr**

- vous disposez d'un délai supplémentaire jusqu'au 01 mai 2015
- vous êtes dispensés de fournir les justificatifs de vos charges et de vos réductions d'impôt, sauf demande expresse de la direction des services fiscaux.
- vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 20€

Vous pouvez nous contacter :

- Par téléphone : 05 08 41 10 80
- Par Mél : dsf.saint-pierre-et-miquelon@dgfip.finances.gouv.fr
- Dans nos locaux : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (sur rendez-vous)

Même si vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu, il est dans votre intérêt de souscrire la déclaration. Elle permettra en effet à l'Administration de vous adresser un avis de non imposition que vous pourrez utiliser pour justifier du montant de vos ressources auprès des organismes qui vous le demanderaient.

Pour vous faciliter l'impôt : **www.services-fiscaux975.fr**

- Téléchargez nos formulaires et la notice
- Visitez la rubrique «Foire aux questions» (FAQ)
- Utilisez la boîte de dialogue

Le paiement de l'impôt :

Les moyens de paiement : en numéraire, par chèque et carte bancaire

• A Saint-Pierre :

Direction des Finances publiques de
Saint-Pierre et Miquelon
8, place du Général de Gaulle
BP 4201
97 500 SAINT-PIERRE

• A Miquelon :

Délégation de la Préfecture à Miquelon
1, rue Antoine Soucy
BP 8409
97 500 MIQUELON-LANGLADE

La mensualisation de vos impôts sur le revenu et fonciers vous permet d'étaler le paiement de l'impôt sur 10 mois. Le prélèvement intervient tous les mois à l'initiative de la Direction des Finances publiques, sans que vous ayez à en vous en inquiéter. En fin d'année et en fonction de votre nouvelle imposition, les prélèvements sont recalculés pour étaler le paiement sur les derniers mois de l'année. Pour tout renseignement, merci de contacter la Direction des Finances publiques. Toute demande doit être effectuée avant le 1er décembre de l'année précédente.

Les impôts peuvent être réglés par virement aux coordonnées bancaires suivantes :

IBAN : FR37-4515-9000-078A-0300-0000-014
BIC : IDDOFRP1XXX